

PETIT GUIDE DE PLANTATION... ET D'AMÉNAGEMENT

des communes des Bouches-du-Rhône



Ce guide s'adresse à toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône. Il succède au "Guide de plantation pour les Bouches-du-Rhône" qui comprend notamment une sélection de cent plantes tolérant la sécheresse.

Ce document ne peut pas remplacer une véritable étude d'aménagement sur une thématique précise, adaptée à chaque commune (cf dernière page). Il vise tout d'abord à accompagner les communes dans le cas d'une participation au concours des Villes et Villages Fleuris. Les critères d'appréciation du concours ne concernent plus seulement le fleurissement, mais l'ensemble des thèmes relatifs au cadre de vie. Ainsi, le guide aborde la question des espaces verts (arbres, massifs), des espaces publics (petits espaces publics, entrées de ville, voies de circulation, stationnement), mais aussi les thèmes de l'eau, du mobilier urbain et des matériaux.

Plus largement, c'est un outil pour aider les communes dans leur démarche de développement durable et de mise en valeur du cadre de vie.

LE STATIONNEMENT

pages 10-11



LES VOIES DE CIRCULATION

pages 8-9



LES ENTRÉES DE VILLE

pages 6-7



LES MASSIFS

pages 16-17



En couverture, et de haut en bas :
La Roque d'Anthéron, Lambesc, Rognac.

Des conseils sur la méthode dans le cadre d'une participation au concours Villes et Villages Fleuris...

... et plus largement pour une présentation qui mette en valeur la politique d'aménagement de la commune :

- présenter un plan général : l'ensemble des projets ainsi que le patrimoine existant peuvent être repérés sur un plan ou une photo aérienne et accompagnés de photos de l'existant, de simulations des projets ainsi que des programmes d'actions relatifs à ces projets.
- aborder l'ensemble des thématiques de l'aménagement sans se cantonner au simple fleurissement (l'eau, les déchets...)
- organiser une visite qui donne une perception de l'ensemble du territoire de la commune.

LES PETITS ESPACES PUBLICS

pages 4-5



LE MOBILIER ET LA SIGNALÉTIQUE

pages 20-21



LES ARBRES

pages 12-15

LES MATÉRIAUX

pages 22-23



L'EAU

pages 18-19



1



2



LES PETITS ESPACES PUBLICS

Ces jardins et ces placettes sont des lieux de vie et de rassemblement pour les habitants



Il apparaît essentiel de réhabiliter les espaces existants et d'en créer de nouveaux, de façon à répartir sur toute la commune un véritable réseau de petits espaces publics.

Ces aménagements peuvent relier les différentes parties de la commune, le vieux centre aux quartiers récents.

Une unité d'aménagement (avec un même choix de matériaux, une palette végétale) contribuera à donner une image cohérente de la commune.



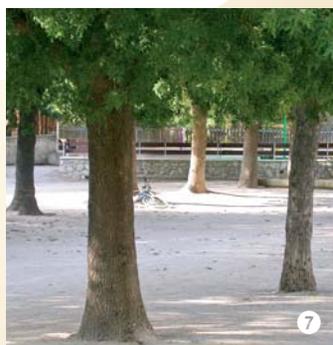
Faire de la place au jeu

Le traditionnel jeu de boules est généralement composé d'un double alignement d'arbres, de quelques bancs, d'une surface en stabilisé délimitée par des traverses de chemin de fer.



Définir la vocation de l'espace public

Qui est susceptible de le fréquenter ? Quel est l'usage souhaité ? En fonction de ces données, on choisira le meilleur emplacement et une conception adaptée : une pelouse, une fontaine... ou tout simplement quelques bancs pour apprécier la vue d'un belvédère.



Créer de la convivialité

Les placettes de villages sont des espaces minéraux, parfois constitués seulement d'un arbre et d'un banc, avec une surface au sol pour les différencier de la rue.

Se mettre au vert

La plantation d'arbres est essentielle pour le succès d'un petit espace public, ne serait-ce que pour procurer de l'ombre aux usagers. Selon la dimension de l'espace et l'effet recherché, on optera, soit pour de grands arbres comme le tilleul, le platane, le micocoulier..., soit pour des arbres de plus petit port tels le mûrier-platane, le magnolia, le frêne à fleurs, le sophora...

1



LES ENTRÉES DE VILLE



Les entrées de ville sont déterminantes dans l'image de marque d'une commune

Pourtant, elles constituent souvent les espaces les plus délaissés, où se juxtaposent la circulation, les activités, l'urbanisation récente, la publicité...

- Une entrée de ville est constituée d'une multitude d'espaces : ronds-points, îlots directionnels, terres-pleins centraux, accotements, talus... qui sont le plus généralement délaissés ou aménagés d'une façon hétéroclite. Il faut s'efforcer d'établir un projet cohérent qui s'applique à tous ces espaces, et non pas se limiter, comme c'est souvent le cas, à l'aménagement du seul rond-point.
- L'aménagement des entrées de ville est un enjeu majeur qui permettra également de ralentir la circulation et de sécuriser les piétons. La commune peut solliciter l'appui d'un intervenant extérieur, tel le CAUE, pour une étude d'entrée de ville.



plantation
de petits arbres
sur une
ne adjacente

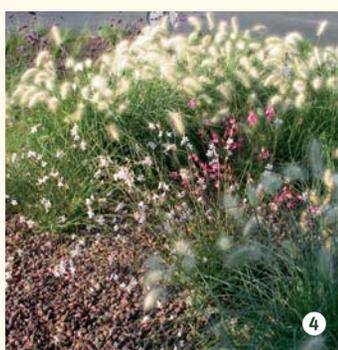


Le paysage et sa perception par l'automobiliste

Ce sont les éléments essentiels à prendre en compte. Cette perception s'étend des abords de la route jusqu'à l'horizon. Une entrée réussie, c'est d'abord une mise en valeur des vues sur le paysage et, notamment, les éléments constitutifs de la Provence, comme un champ d'oliviers, un alignement de platanes, une haie de cyprès...



1 olivier, cistes, cinéraires
sauvages
rond point
"naturel"



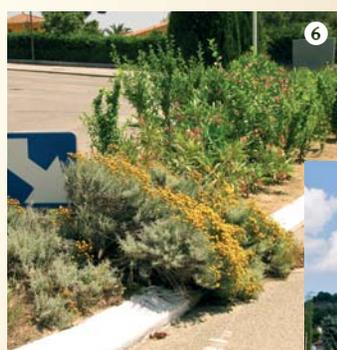
4

Donner aux ronds-points une ambiance "nature"

Les ronds-points bénéficient trop souvent d'une attention excessive, avec une accumulation de fleurs annuelles, de gazon, d'objets décoratifs "incongrus". Un traitement sobre peut suffire, avec, par exemple, la plantation d'un massif méditerranéen en accord avec la garrigue environnante.



5



6

Ne pas oublier les abords

Les terre-pleins centraux et talus directionnels sont aussi importants que le rond-point lui-même. Quand ils ne peuvent pas être plantés, ils peuvent bénéficier d'un traitement minéral de qualité, par exemple en galets de Durance.



7

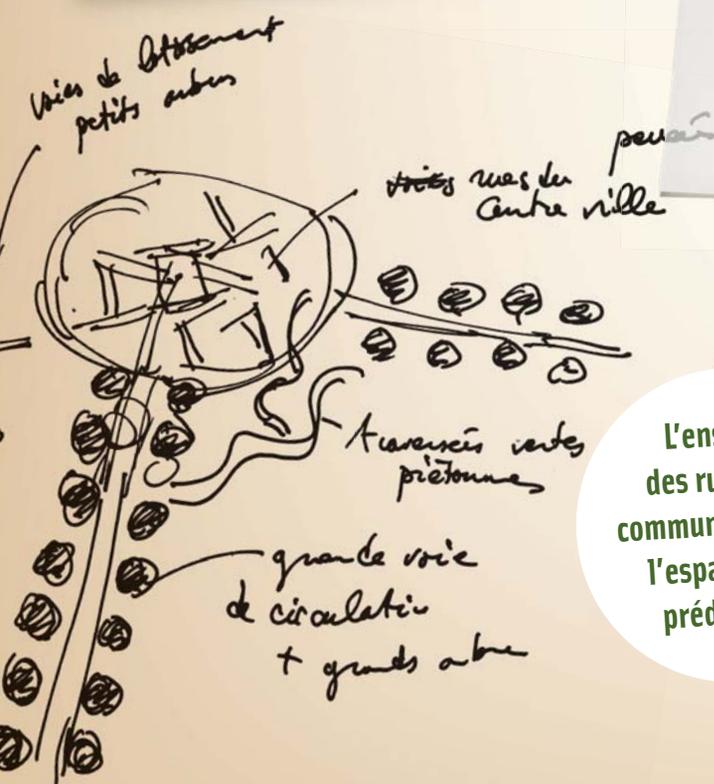
1



2

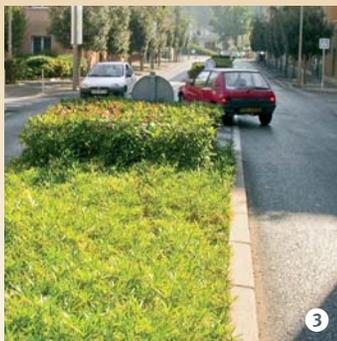


LES VOIES DE CIRCULATION



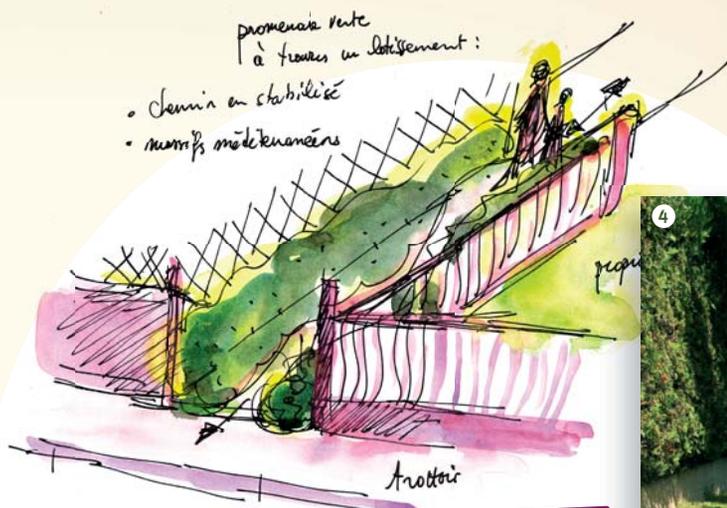
L'ensemble des rues d'une commune constitue l'espace public prédominant

La qualité de ces voies détermine l'image de la commune. Un projet d'ensemble d'aménagement des rues permettra surtout de donner une meilleure place aux piétons. On utilisera une gamme homogène de végétaux et de matériaux (revêtement de chaussée et de trottoir, passages piétons, bordures, mobilier urbain)... gamme qui peut être modulée selon la nature de la voie.



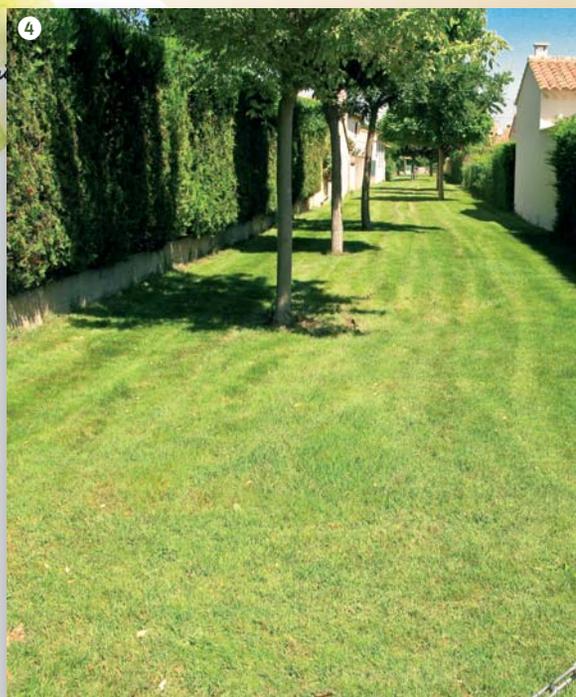
Un aménagement à l'échelle de chaque type de voie

Les grandes voies sont souvent situées en entrée de ville (cf. chapitre entrée de ville) et nécessitent un traitement particulier : abords et signalétique, bas côtés, grands alignements d'arbres...



Relier avec de petits cheminements verts

De petits cheminements piétons peuvent être réaménagés de façon à relier les différentes parties du village (ex : le centre bourg aux lotissements), ou pour mettre en valeur un élément particulier du patrimoine, comme le long d'un cours d'eau, ou vers un belvédère sur la colline... on peut alors utiliser des matériaux adaptés aux piétons, comme un chemin en stabilisé bordé de massifs méditerranéens.



Les voies du centre historique

Elles appellent également un aménagement spécifique. De manière générale, elles nécessitent d'être débarrassées de tout ce qui les encombre : mobilier



inutile, signalétique, publicité, stationnement anarchique... pour céder la place à un aménagement sobre. On pourra employer des matériaux adaptés, comme la pierre, pour délimiter les surfaces au sol et redéfinir la place des voitures et des piétons.



Les voies de circulation en zone pavillonnaire

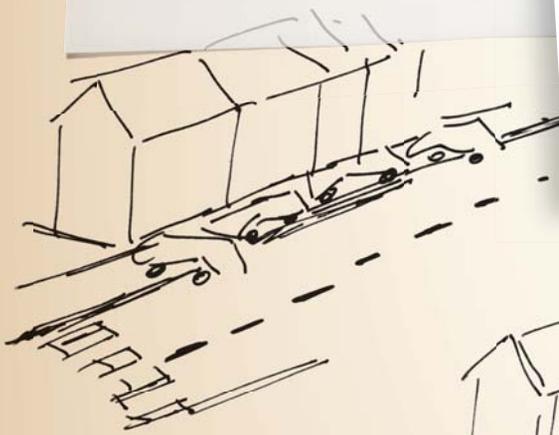
Elles se sont multipliées avec l'extension des communes. Les voies des lotissements anciens, rétrocedées à la commune, sont souvent à aménager, avec, par exemple, la plantation de petits arbres d'alignement, la réfection des trottoirs... qualités qu'il est souhaitable d'imposer dans le cahier des charges des lotissements à construire.

1

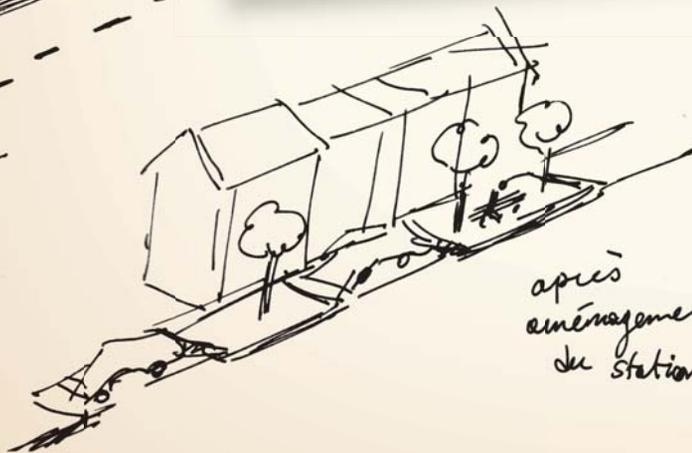


LE STATIONNEMENT

2



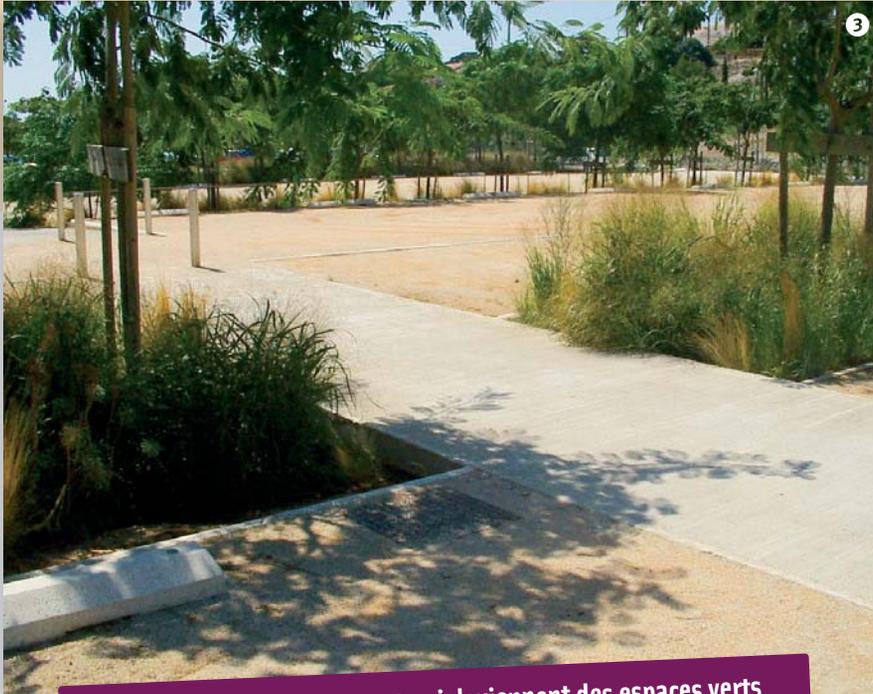
avant



après aménagement du stationnement

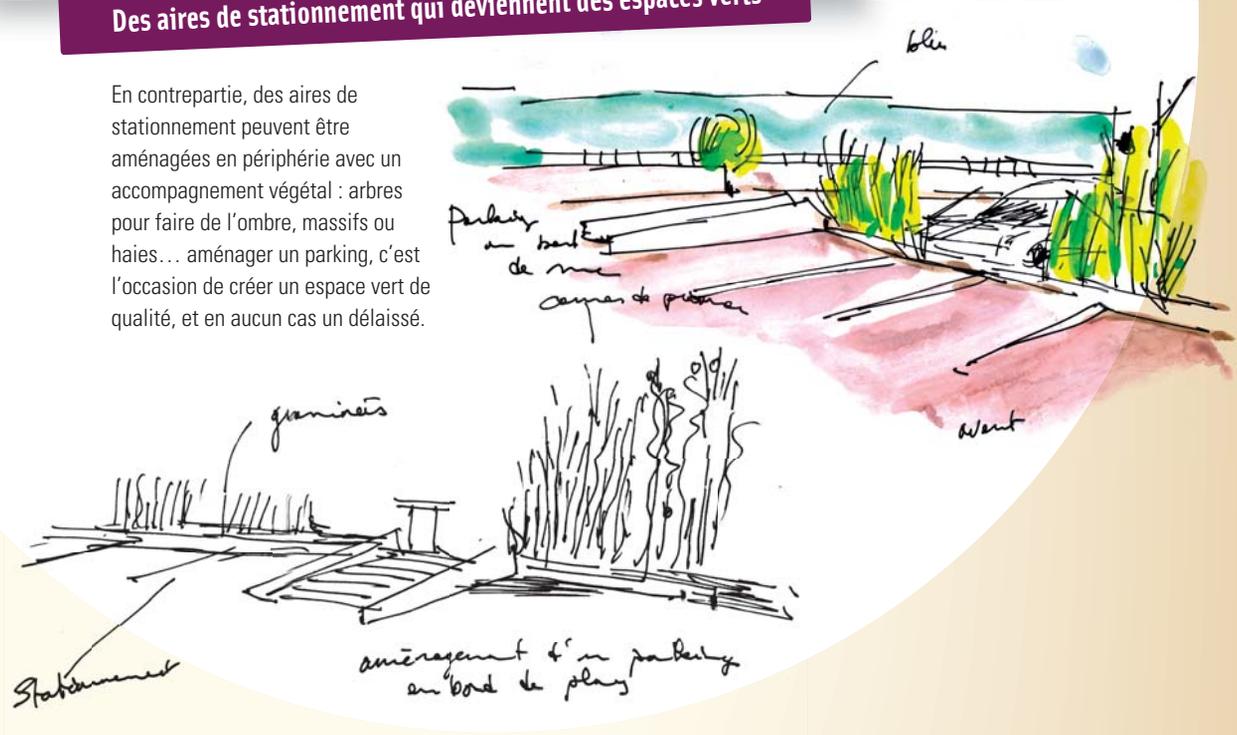
Le réaménagement du stationnement permet de mieux gérer les flux de véhicules

Un projet global de réaménagement du stationnement est une bonne réponse aux problèmes créés par l'augmentation du parc de véhicules. C'est l'occasion d'une redéfinition des circulations, ainsi que d'une mise en valeur des espaces publics, des trottoirs et des places.



Des aires de stationnement qui deviennent des espaces verts

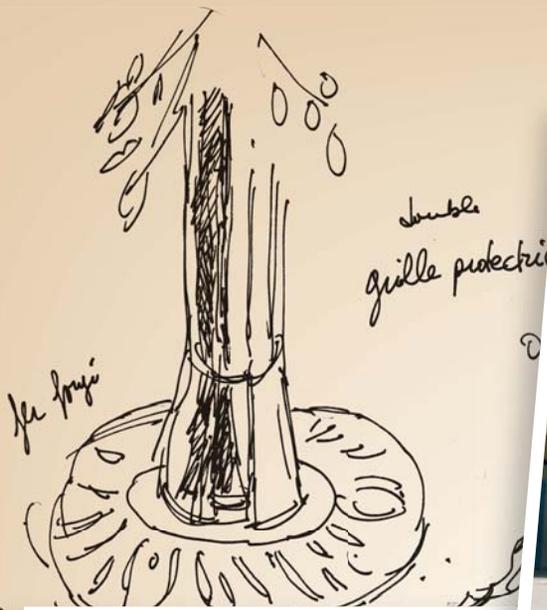
En contrepartie, des aires de stationnement peuvent être aménagées en périphérie avec un accompagnement végétal : arbres pour faire de l'ombre, massifs ou haies... aménager un parking, c'est l'occasion de créer un espace vert de qualité, et en aucun cas un délaissé.



Réguler le stationnement en centre ville

Le stationnement en cœur de ville est parfois anarchique ou excessif. Il peut être proscrit, par exemple, dans certains secteurs du centre historique pour mettre en valeur le patrimoine bâti. Ailleurs, il peut être régulé en délimitant les places autorisées.





LES ARBRES



le vieux platane de Lamanon.

L'arbre est l'élément indispensable du patrimoine et de l'aménagement

Isolé, en alignement ou en bosquet, c'est une réponse facile et adaptée pour qualifier un espace. Pourtant, il est souvent menacé dans nos communes sous prétexte qu'il masque la visibilité, que ses branches sont dangereuses, qu'il faut ramasser ses feuilles... Il faut bien réfléchir avant d'abattre un arbre : est-on capable de le remplacer par quelque chose d'équivalent, par l'aspect et par l'ombre qu'il procure ?

Il peut être utile de faire un véritable plan de gestion du patrimoine arboré d'une commune, avec un inventaire des arbres existants et de leur état phytosanitaire, ainsi qu'un programme d'entretien et de plantation échelonné dans le temps.

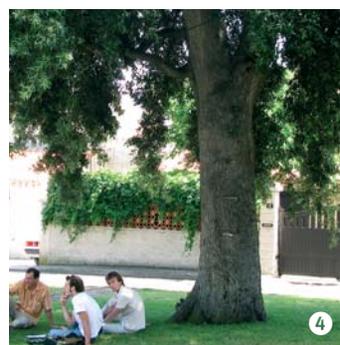
Changer les habitudes de taille

Souvent la taille affaiblit les arbres plus qu'elle ne leur rend service. Il faut adopter des techniques de taille minimales et douces (et au besoin former le personnel) en respectant l'architecture et la croissance de chaque espèce.



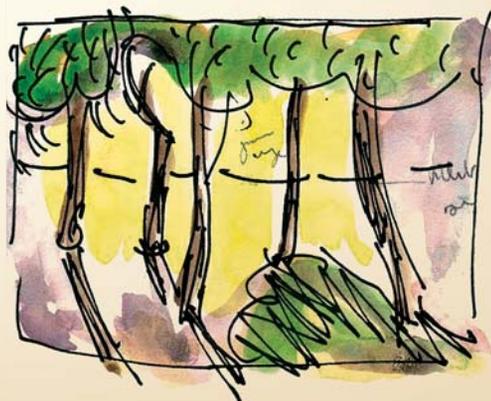
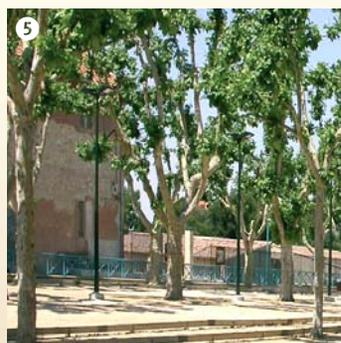
Faire le bon choix : attention aux conditions de plantation

A chaque espace correspond un type d'arbre et un mode de plantation. Tilleul isolé sur une place, verger d'amandier en bord de village, bosquet de chênes verts, haie de cyprès, ou tamaris en bord de mer...



On choisira le sujet à planter en fonction de multiples critères : les dimensions souhaitées de l'arbre (anticiper sur son envergure finale, ne pas planter les sujets trop serrés), le contexte (urbain, jardin, nature), les considérations esthétiques (tronc, feuille, fleur, fruit)...

On veillera également à le planter dans une fosse la plus large possible – notamment en milieu urbain – de 2 à 3 mètres de côté (pour des renseignements complémentaires cf. *Guide de plantation*).



Plus de
à travers
la Pinede

LES ARBRES



Le platane

C'est un élément fondamental des places provençales. Il subit les assauts du chancre coloré qui se transmet par les outils de taille et les débris des arbres malades. Le meilleur moyen de lutter contre la maladie est d'éviter toute blessure aux arbres, d'éliminer les sujets malades en respectant les mesures d'hygiène et d'effectuer (si nécessaire) un élagage doux en hiver. Il faut impérativement remplacer les sujets abattus. Il existe aujourd'hui des pépinières qui fournissent des variétés de platanes résistantes à la maladie.



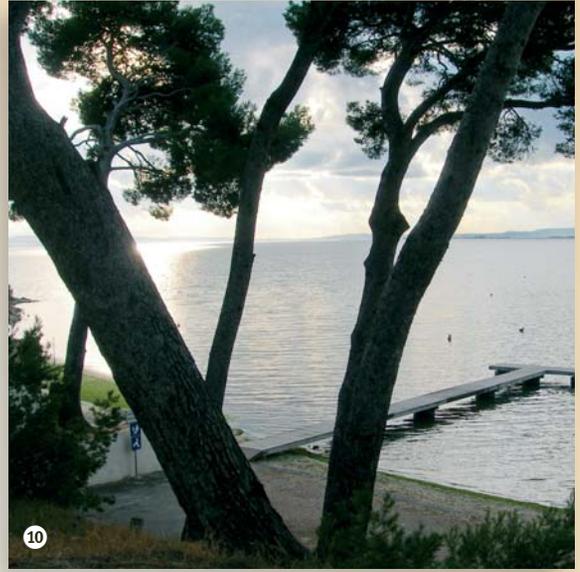
L'olivier

C'est l'arbre de Provence par excellence. Il est devenu l'emblème de tous les aménagements récents : en bord de route, sur les ronds-points... Il est vrai qu'il résiste très bien à un environnement confiné, dans de grandes jardinières. Attention à ne pas l'utiliser dans des conditions qui lui sont défavorables, en l'arrosant trop, par exemple, entouré d'un gazon avec des annuelles en pied. La plantation en verger est le contexte qui lui sied le mieux, avec un sol nu ou des herbes folles.



Le pin

Autre arbre remarquable de la région, il présente toutefois des inconvénients en bord de route (racines) et en espace naturel (risques d'incendie). Une pinède ou une allée de pins sont des éléments indispensables du paysage ; il faut les entretenir. On peut même les réemployer dans des aménagements, à condition qu'ils soient situés à bonne distance des voiries et régulièrement débroussaillés.



LES MASSIFS



exemple
d'une grande jardinière
- banquette

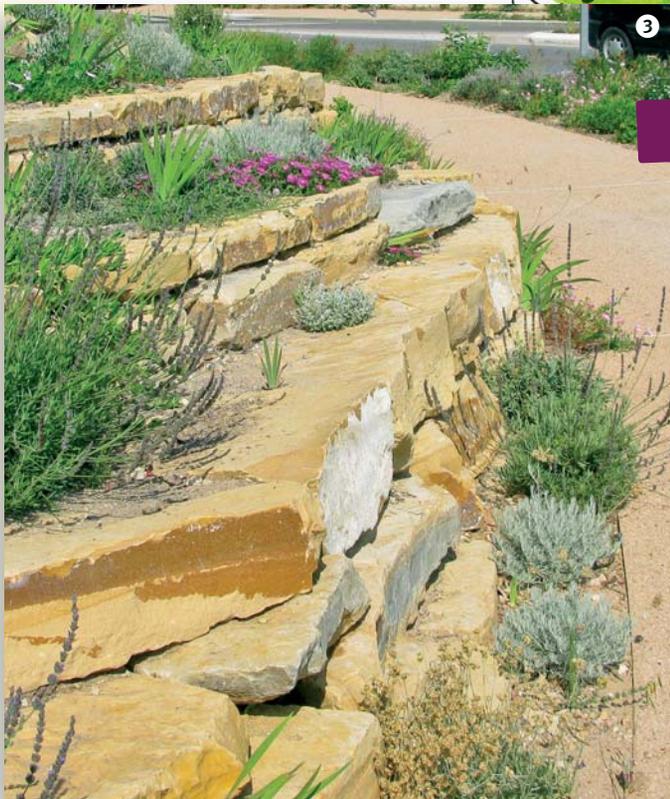
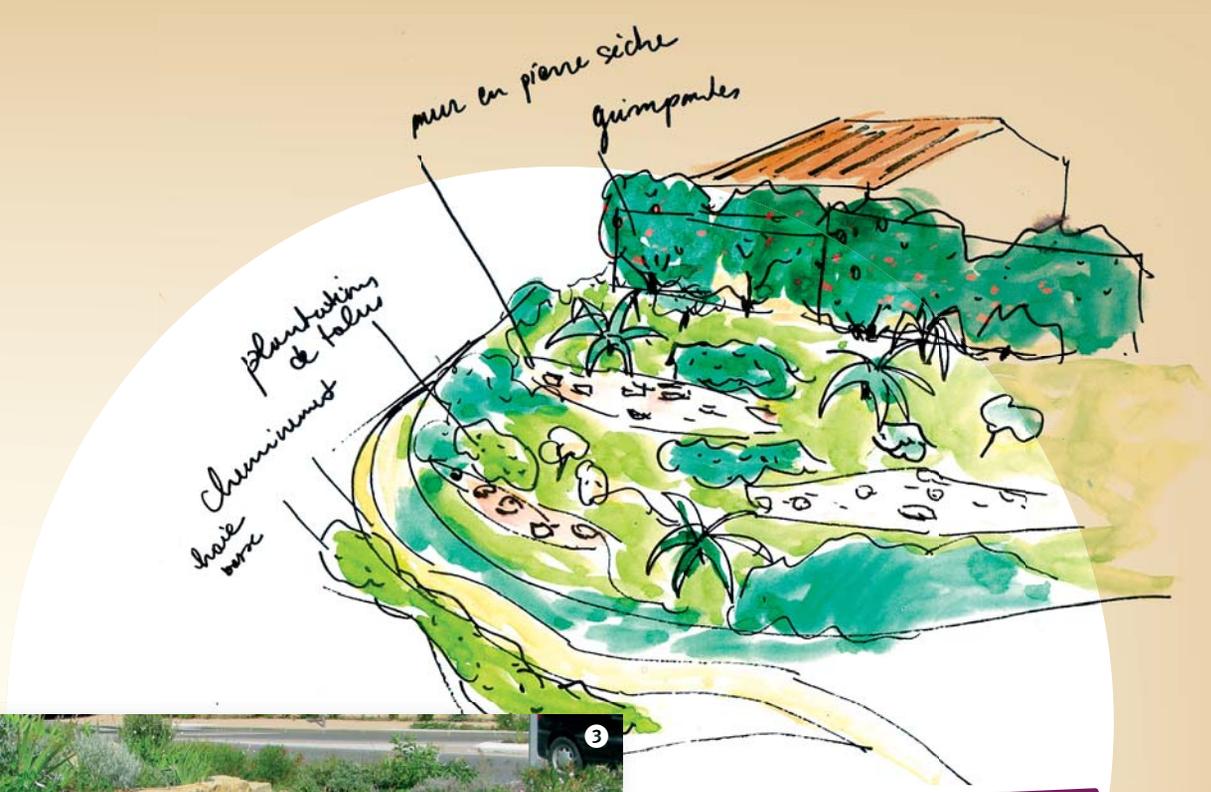


S'inspirer
de la
nature...

Les habitudes de plantations doivent changer avec l'assèchement du climat. Pourquoi ne pas s'inspirer davantage de ce que fait la nature et des plantes qui poussent naturellement dans les collines provençales ? Les gazons, les annuelles et les jardinières peuvent être peu à peu remplacés par des massifs de vivaces méditerranéennes en pleine terre – sauf dans des cas exceptionnels (ex : un fleurissement coloré dans un lieu précis, un gazon dans un jardin public).

Ces végétaux permettront à la commune de faire des économies d'arrosage et d'entretien. En tous cas, il faudra éviter de mélanger les annuelles et les plantes méditerranéennes, qui ont des besoins en eau incompatibles.

- Les végétaux méditerranéens offrent une gamme multiple et variée qui peut répondre à tous les effets recherchés dans un projet.
- Une sélection de végétaux ainsi que des conseils pratiques pour la plantation, le paillage, etc. sont proposés dans le premier *Guide de plantation*.



Des formes, des couleurs et des parfums

Une commune peut se doter d'une palette de végétaux méditerranéens qu'elle décline en fonction du contexte (urbain, rural, bord de mer...). Cette gamme doit être suffisamment riche pour ne pas être monotone, mais les associations doivent rester harmonieuses.

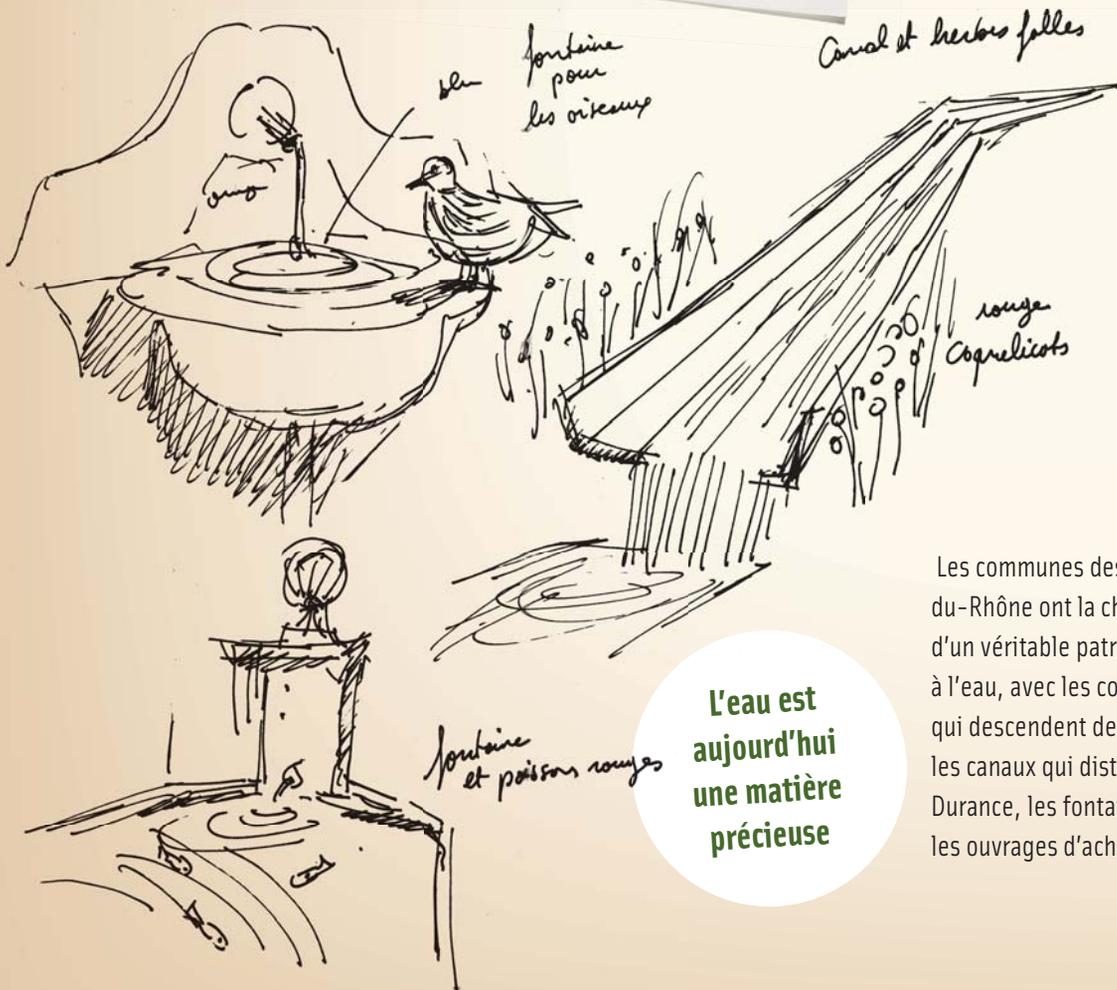
Le choix des végétaux dépend du volume final souhaité. On choisira des couvre-sols, des plantes de massifs, des plantes de haies ou des grimpeuses... Les associations des végétaux se feront en fonction des formes, des couleurs et des parfums, semblables ou complémentaires (ex : un massif de feuilles argentées, aromatique, avec un fleurissement en toute saisons ou surmonté de fleurs graciles et hautes type gaura...). On peut aussi opter pour des massifs homogènes pour créer un effet, par exemple avec une masse de graminées.



1

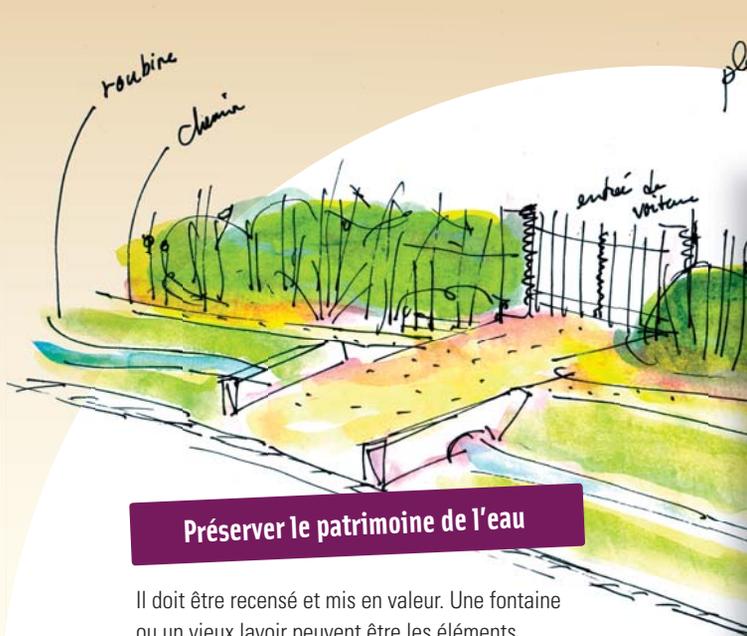


L'EAU



**L'eau est
aujourd'hui
une matière
précieuse**

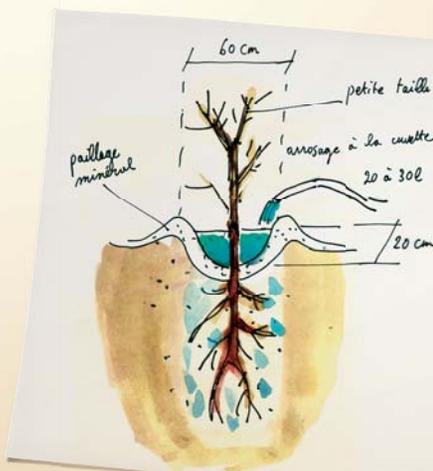
Les communes des Bouches-du-Rhône ont la chance d'hériter d'un véritable patrimoine lié à l'eau, avec les cours d'eau qui descendent des collines, les canaux qui distribuent la Durance, les fontaines et tous les ouvrages d'acheminement.



Préserver le patrimoine de l'eau

Il doit être recensé et mis en valeur. Une fontaine ou un vieux lavoir peuvent être les éléments centraux d'un espace public. La traversée d'un cours d'eau dans un village peut être requalifiée avec l'aménagement des abords et des passerelles, ainsi qu'avec la préservation végétales des berges... les fossés et les roubines sont aussi des éléments essentiels de ce patrimoine.

Une commune peut se doter d'une politique de gestion de l'eau, notamment pour une meilleure utilisation des ressources. Pour l'arrosage de ses espaces vert, elle a tout intérêt à utiliser un forage ou un réseau d'irrigation gravitaire existant, plutôt que l'eau municipale.



Vers un arrosage raisonné

Le meilleur système est l'arrosage à la cuvette, espacé dans le temps, de nuit et jamais en plein jour (cf. *Guide de plantation*). L'arrosage au goutte à goutte n'est recommandé que pour les jardinières et les plantes du potager.



1



2

LE MOBILIER ET LA SIGNALÉTIQUE

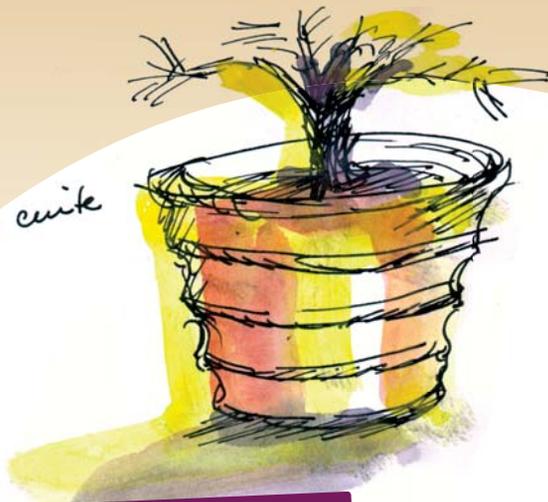


Corbeilles, luminaires, bornes, containers, jardinières, panneaux divers... une commune hérite souvent d'une accumulation hétéroclite de mobilier et de signalétique, issue des campagnes successives d'aménagement.

**Rédiger une
charte de mobilier
urbain pour la
commune**

Il est souhaitable que la commune en fasse l'inventaire et qu'elle se dote d'une nouvelle charte par laquelle elle définit une gamme homogène (couleur, forme, modèles), et un programme de remplacement (et si possible de diminution) du mobilier et de la signalétique existants. Un intervenant extérieur, comme le CAUE, peut l'aider à rédiger une charte de mobilier urbain.

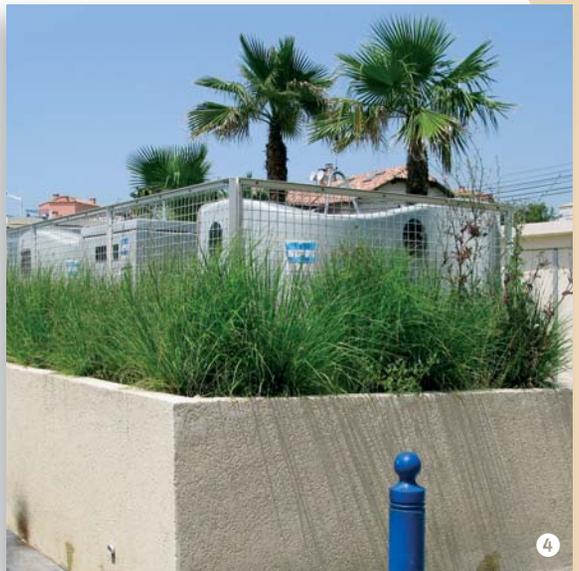
pot en terre cuite



Les jardinières

La diminution du nombre de jardinières et de suspensions permet à la commune de faire des économies d'arrosage et de main d'œuvre qu'elle peut reporter sur des plantations plus pérennes en pleine terre. Cependant, dans des lieux où ce n'est pas possible et où l'on veut à tout prix une touche végétale (ex : vieux centre de village), on choisira un modèle de jardinière adapté à l'environnement, tel un pot en terre cuite, une jardinière en pierre, ou encore de grandes dalles de pierre disposées en restanques, sur lesquelles la végétation peut courir.

Moins de mobilier, plus d'unité



Les containers

Ils constituent une part conséquente du paysage urbain. Là aussi, il existe une grande variété de modèles : une uniformisation et une intégration au paysage s'imposent. Les modèles les plus convaincants sont les collecteurs enterrés (à réserver au centre ville car très onéreux, et à condition qu'ils soient situés dans un emplacement discret et non pas au milieu d'une place). La création d'un enclos végétal autour du container, soit en pergola avec plantes grimpantes et odorantes, soit derrière une jardinière maçonnée plantée d'une haie constitue une solution à envisager.

Signalétique : montrer moins et mieux

L'excès de signalétique nuit au paysage. L'harmonisation par une charte graphique est souhaitable et peut également permettre de signaler les éléments du patrimoine. Les panneaux doivent rester discrets et les moins nombreux possibles, pour laisser la part belle au paysage.

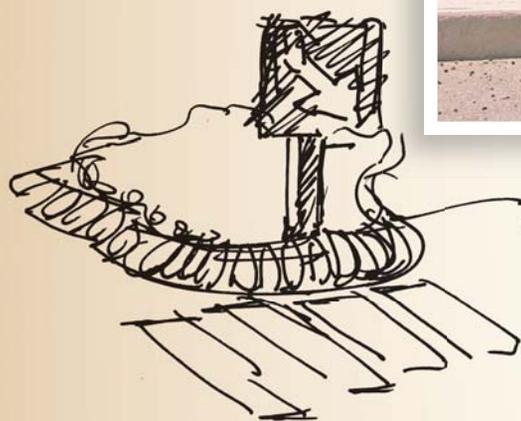
Le maire peut faire appliquer la loi pour faire enlever les panneaux publicitaires sauvages.

- L'élimination des tags est également un facteur d'amélioration du paysage de la commune.
- La gamme de mobilier peut s'adapter aux différents contextes de la commune, par exemple avec un modèle de mobilier pour le centre du village ou un autre, le long d'un grand axe de circulation.
- Si la commune participe à une intercommunalité, il faudra tenir compte du mobilier urbain que celle-ci fournit et l'intégrer à la gamme communale.
- Les vieux mobiliers (ex : bancs et jeux d'enfants) doivent être conformes à la législation. Sinon il faudra les remplacer.

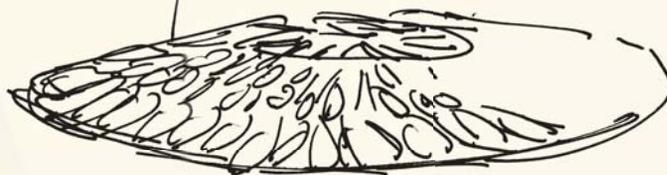




LES MATÉRIAUX



Bordure en galets de Dinosa

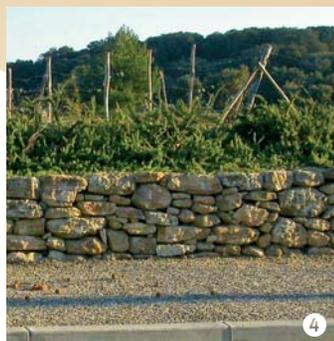


Comme pour le mobilier, il est souhaitable que la commune harmonise les matériaux utilisés dans ses aménagements (bordures, murs, surfaces au sol).

- Des bordures en matériaux nobles (ex : pierre) peuvent requalifier de grandes surfaces au sol en matériaux moins nobles (ex : enrobé, stabilisé).

Harmoniser les matériaux utilisés pour l'aménagement communal

Le muret en pierre sèche est un élément récurrent dans les aménagements, qu'il serve de restanque entre deux niveaux, de délimitation d'un espace public, ou de clôture pour un massif végétal. Il existe une grande variété de murs selon la qualité de la pierre, du joint et du couronnement éventuel. Par exemple, le bancaou traditionnel est un mur en pierres locales superposées sans mortier, contrairement à un mur de village, qui est maçonné. Il est donc souhaitable de définir précisément, et avant l'aménagement, le type de mur désiré.



Bien choisir la pierre et sa mise en œuvre



Les clôtures

Une attention particulière doit être consacrée aux clôtures, car c'est souvent là que le regard s'arrête. Leur qualité fait celle du paysage communal. D'une manière générale, on constate une accumulation de clôtures disparates, de plus en plus hautes, le plus souvent opaques. Un modèle domine toutefois : la clôture réglementaire du type zone d'activités.

L'association d'un muret bas avec une grille ou une haie libre est un bon compromis, qui permet d'isoler visuellement une parcelle sans nuire au paysage.

La commune peut réglementer le type de clôture dans un Plan Local d'Urbanisme, pour un lotissement ou une zone d'activités. Par décision du conseil municipal, elle peut même l'étendre à l'ensemble de son territoire.

Pour aller plus loin : une étude globale et une charte d'aménagement.

Ce guide ne peut pas remplacer une étude approfondie, pour laquelle la commune peut solliciter l'appui du CAUE ou du Comité Départemental du Tourisme.

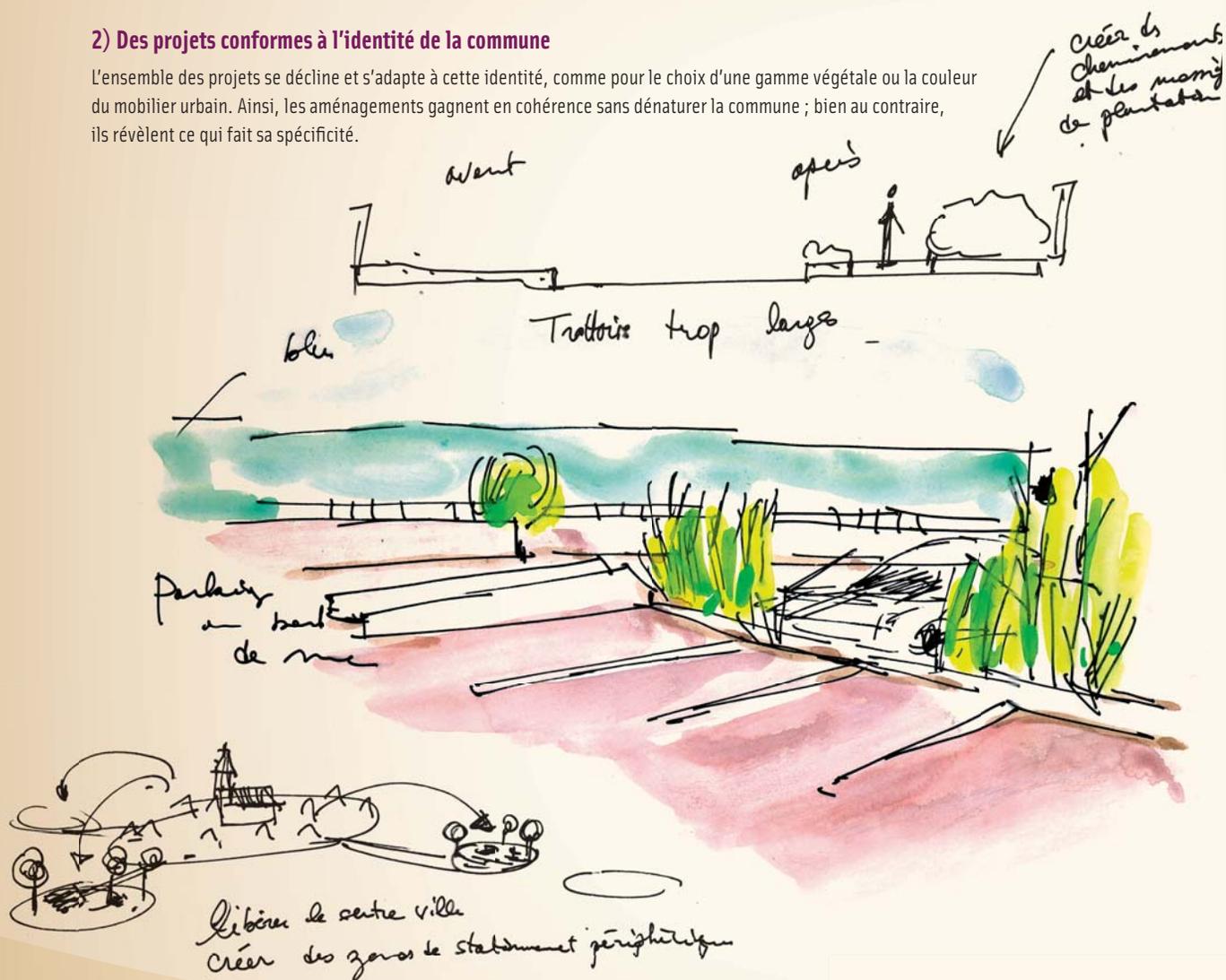
La commune dispose souvent d'études plus ou moins récentes (schéma directeur, étude entrée de ville, diagnostic VVF, étude d'urbanisme, charte de mobilier urbain, travaux de proximité...). Ces travaux peuvent alimenter la charte d'aménagement. Voici la démarche d'une telle charte :

1) Diagnostic : quelle est l'identité de la commune ?

Cette identité est constituée de sa position géographique, de son paysage, de son histoire et de ses activités présentes. Pour la retrouver, il faut parfois faire une véritable enquête-diagnostic... Cette identité peut ensuite se résumer en une seule formule claire qui va orienter et fédérer l'ensemble des projets de la commune.

2) Des projets conformes à l'identité de la commune

L'ensemble des projets se décline et s'adapte à cette identité, comme pour le choix d'une gamme végétale ou la couleur du mobilier urbain. Ainsi, les aménagements gagnent en cohérence sans dénaturer la commune ; bien au contraire, ils révèlent ce qui fait sa spécificité.



Concours des villes et villages fleuris

Ce concours est organisé en France et dans les Bouches-du-Rhône pour promouvoir le développement des espaces verts. Il s'adresse aux communes, mais aussi aux particuliers, qui peuvent présenter leur jardin. Les critères d'appréciation ne concernent pas seulement le fleurissement, mais aussi un choix de plantes adaptées au climat et une bonne gestion de l'eau.

Renseignements/contacts

• Comité Départemental du Tourisme
13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille
Tél : 04 91 13 84 13 - Fax : 04 91 33 01 82.
Site : www.visitprovence.com
• Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 13)
35, rue Montgrand - 13006 Marseille
Tél : 04 96 11 01 20 - Fax : 04 96 33 42 49
Site : www.caue13.org

Conception

Valérie Carbone, Sophie Deruaz,
Julien Solé, Mireille Astolfi

Illustrations

Julien Solé

Conception graphique

www.studio-magellan.com

Crédits photographiques

Sophie Deruaz, Nicolas de Barbarin,
Julien Solé, droits réservés